

LE SNES-FSU ET VOTRE DISCIPLINE



Le SNES, pour agir ensemble

Vous avez sans doute déjà rencontré les militant.e.s du SNES-FSU - syndicat majoritaire dans le second degré - dans votre établissement, lors de mobilisations, à l'occasion d'une demande de mutation, pour des questions d'affectation, pour la gestion de votre carrière...

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, sur l'enseignement de votre discipline : programmes, contenus, pratiques, il travaille ces questions avec les collègues syndiqué.e.s qui le souhaitent.

Il est à la fois critique à l'égard des réformes et force de proposition. Il porte ainsi la parole de la profession.

Il vous propose des réflexions collectives notamment par le biais de journées de réflexion disciplinaires, de stages académiques et nationaux, des publications qui vous accompagnent au quotidien dans l'exercice de votre métier. Ces réflexions s'appuient sur un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques, qui permet d'éclairer, par des points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des disciplines. Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé.e et d'échanger avec des collègues de votre discipline, sans regard hiérarchique.

Où trouver ces réflexions ou publications ?

Dans l'US et dans des publications spécifiques, que les syndiqués reçoivent et sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html

Comment participer ?

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer à des réunions... Et être inscrit.e sur une liste de diffusion disciplinaire où chacun.e peut exprimer son point de vue. Cela vous permet d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice. Vous contribuerez ainsi à la réflexion syndicale du SNES-FSU sur ces questions.

Le SNES-FSU et la réflexion sur les disciplines

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical. Le SNES-FSU est attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci. Il estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indispensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissage pour permettre leur réussite. Au niveau national, ces réflexions sont animées par des collègues de votre discipline, dans toutes les disciplines. N'hésitez pas à demander votre inscription sur une liste disciplinaire (voir au dos). Pour d'autres informations : contenus.secretariat@snes.edu



POUR ADHERER AU SNES-FSU

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un militant du SNES-FSU ou payer en ligne www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

Le SNES-FSU traite vos données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).



Une reconnaissance du métier...

Référentiel de compétences professionnelles (2013), Décret concernant les obligations réglementaires de service (2014), Education aux médias et à l'information (2015), circulaire de missions (2017), nombreux sont les chantiers qui ont jalonné ces derniers mois avec pour objectif d'acter la spécificité du métier de professeur documentaliste, de reconnaître son rôle pédagogique, de faire une place à l'information - documentation.

...Difficile sur le terrain.

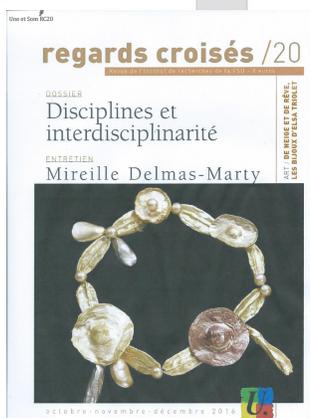
Force est de constater que malgré les discours et les nouveaux textes, il existe toujours un fort décalage entre le cadre institutionnel et la réalité quotidienne dans les établissements. Les chefs d'établissement refusent de reconnaître les heures d'enseignement assurées et par là même le décompte qui permettrait d'améliorer les conditions de travail. L'EMI mise en place à la rentrée 2016 peine à trouver une existence concrète (absence d'intérêt de la part des chefs d'établissement, problème de coordination faute d'instructions claires). Quant aux réformes du collège et du lycée, elles font l'impasse sur un enseignement de l'information - documentation et n'offrent ni place ni reconnaissance aux professeurs documentalistes (disparition des heures allouées à la formation des Sixième pour l'IRD en particulier). Les nouveaux dispositifs pédagogiques (EPI, AP, ...), faute de moyens alloués, sont un leurre et n'ont pas permis l'interdisciplinarité tant vantée. Ainsi, l'année écoulée a été marquée, une nouvelle fois, par une remise en cause de l'implication pédagogique des professeurs documentalistes au profit d'un simple accueil des élèves.

Et toujours des questions !

Quelle (s) place (s) pour le professeur documentaliste dans les enseignements alors que l'EMI peine toujours à se mettre en place au collège et que l'information - documentation est oubliée dans la réforme du lycée malgré l'engagement pédagogique des professeurs documentalistes dans les différents dispositifs et enseignements ? Quelle place pour l'information - documentation dans les évaluations (DNB, TPE) ? Comment éviter le bricolage local et assurer à tous les élèves une formation à l'information documentation ? Quelle progression des apprentissages de la Sixième à la Terminale ? Sans oublier les questions liées à nos conditions d'exercice : comment faire reconnaître ses heures d'enseignement ? Comment imposer sa spécificité au sein des établissements ? Comment assurer son métier face aux prescriptions contradictoires ?

QUE PROPOSE LE SNES-FSU ?

- Demande d'ouverture d'une réflexion sur des contenus spécifiques en information - documentation avec une progression de la Sixième à la Terminale.
- EMI : fléchage des compétences et connaissances relevant de l'expertise du professeur documentaliste et des repères annuels.
- Du temps (des horaires dédiés à l'enseignement de l'information - documentation) et des moyens (recrutement à la hauteur des besoins).
- La création d'une inspection spécifique avec des personnels issus de la discipline.



Toutes ces questions et d'autres en particulier sur les pratiques de classe traversent le quotidien des enseignant.e.s . Le SNES-FSU vous propose d'en débattre en dehors de tout regard hiérarchique. Retrouvez des ressources, des propositions émanant de réflexions collectives avec les collègues sur le site :

<http://www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html>

POUR PARTICIPER, demander son inscription sur une liste de diffusion disciplinaire réservée aux syndiqués et/ou participer à des journées de réflexion : snes-doc@snes.edu